

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Bernard LAURANS

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuse : Cécile MARTIN

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur : Jean LE TRAON

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteuse : Marie-Anne CHAPDELAINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne très haut débit »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Mégalis Bretagne, syndicat mixte composé des collectivités territoriales bretonnes, s'est vu confier par le Conseil régional la mission de mettre en œuvre le projet Bretagne très haut débit (BTHD) dès 2013. Le coût prévisionnel de ce projet est de 2 Mds€ (avec un coût moyen par prise de 2 000 €) financés par l'Union européenne (fonds FEDER), la Région, les Départements et les EPCI.

La présente communication constitue un point d'étape concernant la mise en œuvre de ce projet. Un précédent point d'étape avait été présenté en octobre 2016.

Le principe de BTHD consiste à ce que l'intervention publique vienne compléter l'initiative privée, laquelle se déploie là où un équilibre d'opérations peut être trouvé sans subvention (les zones d'appels à manifestation d'intention d'investir ou « zones AMII »).

Un argumentaire en faveur de la fibre optique (débit > à 100 Mb/s) est à nouveau présenté, avec des illustrations d'usages : 81 % de la population régionale devrait disposer d'un débit supérieur à 30 Mb/s en 2022 et 70 % d'un débit supérieur à 100 Mb/s.

Le projet a été découpé en trois phases successives. La phase 1 (2016-2019) prévoit l'installation de 240 000 prises. Le retard constaté dans la réalisation de cette phase a été analysé et des difficultés concrètes dans la conduite du chantier sont maintenant identifiées, ce qui doit permettre de combler ce retard en 2018. La phase 2 (2019-2023) concerne 400 000 prises et sera préparée dès 2018, tandis que la phase 3 (2024-2030) permettra le déploiement de 600 000 prises supplémentaires. Fin 2017, le taux de couverture en très haut débit par la fibre de la population est de 17 %, contre 10 % en 2015, ce qui représente potentiellement 553 700 habitants.

En complément de ces phases de déploiement, le Conseil régional a testé le déploiement de la fibre optique en « avance de phase » pour quelques sites jugés stratégiques par les collectivités territoriales (entités économiques, établissements d'enseignement et de recherche, services publics), comme cela a été précisé dans le point d'étape de 2016. Pour les acteurs économiques, quatre sites pilotes sont ainsi concernés (sur proposition des collectivités territoriales). Trois d'entre eux ont adhéré à la démarche et ont en conséquence accepté une offre de service « milieu de gamme en fibre optique » des opérateurs.

Très peu de collèges et lycées (publics et privés) sont en « zone AMII ». Mégalis Bretagne a chiffré le coût du raccordement de l'ensemble des lycées et collèges. L'objectif du Conseil régional est d'obtenir un débit « confortable » pour les lycées en attendant leur raccordement en fibre optique. A ce jour, 81 lycées ont adhéré à cette possibilité et 71 liaisons sont mises en service.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'Université Bretagne-Loire a mis en place un raccordement au réseau Renater. La convention avec l'opérateur de ce réseau arrive à échéance en octobre 2019 et Mégalis Bretagne serait disposé à prendre le relais avec un élargissement à d'autres acteurs (acteurs de la santé par exemple).

De nombreuses retombées sont attendues du projet BTHD, notamment en termes d'emploi. Au-delà des emplois indirects générés par les usages numériques, un cabinet d'étude estime que cinq emplois sont créés pour chaque million d'euros investi dans les réseaux sur une durée de cinq ans. Ce modèle conduit à penser que BTHD permettrait la création, en Bretagne, d'environ 280 emplois par an.

Le développement du numérique génère des besoins en compétences. Une feuille de route en faveur de l'emploi et de la formation dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Bretagne a été signée le 26 juin 2017 par le Conseil régional, la Préfecture de région, Mégalis Bretagne, Pôle emploi Bretagne et les représentants du secteur en présence des entreprises engagées dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne. Un ensemble d'actions concrètes a été identifié dans ce cadre pour développer l'offre de formation. 150 places de formation principalement de « monteur télécom » ont été ouvertes en 2015-2016 à destination des demandeurs emplois. D'autres formations sont en cours de création.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER a plusieurs fois salué le volontarisme manifesté par le Conseil régional et les autres collectivités au travers du programme Bretagne très haut débit, ambitieux par ses objectifs et original par sa structuration (avec une approche régionale, dont la Cour des comptes a souligné qu'elle était plus complexe mais également plus sécurisante). Le point d'étape proposé par le Président du Conseil régional contient de nombreuses données appréciables pour évaluer la progression de ce projet.

Le CESER souhaite formuler des remarques sur les points suivants.

2.1. Sur le déploiement du réseau très haut débit

La terminologie européenne et française (ARCEP) définit une frontière à 30 Mb/s entre le haut débit et le très haut débit. Le CESER s'interroge cependant sur la limite basse du haut débit (8 Mb/s) qui concerne les connexions usuelles en ADSL dont il n'est pas fait état dans le document. Il serait utile que le Conseil régional ajoute dans ses statistiques le « bas débit », entre 8 et 30 Mb/s, de même qu'un pallier « d'extra-haut débit » au-delà de 100 Mb/s. Des données figurent cependant dans le Budget primitif 2018, dans le cadre du programme 103.

Il est par ailleurs fait mention dans le document des réseaux mobiles 4G et de la 4G fixe sans précisions pour ce qui touche à la couverture du territoire : aucune donnée n'est fournie sur l'état des lieux en Bretagne, alors que ce sujet a fait l'objet de la Conférence régionale de stratégie numérique (CRSN) de septembre 2017. Au passage, le CESER se félicite de la réactivation de cette conférence qui associe les partenaires socio-économiques, les collectivités territoriales et les opérateurs, sous l'égide du Préfet de région.

Le CESER s'étonne de la diversité des termes employés (foyers « couverts », foyers « raccordés », bretons « raccordables » par exemple) et relève également quelques incohérences dans les chiffres présentés. Il remarque par exemple que les 17 % de couverture du territoire atteints début 2017 étaient déjà annoncés dans le précédent point d'étape comme devant être atteints pour fin 2016.

Le CESER apprécie que des actions d'anticipation pour la phase 2 soient prévues pour compenser un démarrage difficile du programme de déploiement. Il ne demande qu'à être convaincu des effets de l'apprentissage acquis lors de la tranche 1 de la phase 1 qui doivent permettre à Mégalis Bretagne de changer d'échelle en termes de déploiement : 55 000 prises installées entre 2015 et 2017 contre 285 000 prévues entre 2018 et 2020. Néanmoins, le CESER aimerait avoir des précisions quant aux

suites données aux retards : y a-t-il des garanties qu'ils pourront être résorbés ? des responsabilités peuvent-elles être identifiées ? des pénalités appliquées ? Et si d'autres retards devaient advenir, n'y aurait-il pas un risque de dégageant d'office concernant le FEDER ?

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un plan pour accélérer le déploiement des infrastructures. Le Conseil régional semble décidé à tirer parti des opportunités que cette annonce pourrait ouvrir, ce dont le CESER se félicite. Néanmoins, cette position nationale n'est-elle pas également porteuse de risques (accroissement de la difficulté à trouver des salariés qualifiés, pénurie de fibre, etc.) ?

Le CESER apprécierait de disposer d'informations plus précises quant à la consultation des entreprises pour la phase 2, annoncée courant 2018, notamment pour ce qui concerne les moyens mis en œuvre ou les entreprises consultées, tant en termes de secteur d'activité que de taille ou de localisation géographique.

2.2. Sur l'accélération du déploiement sur des sites stratégiques et spécifiquement des collèges et lycées

Le CESER se félicite, comme à l'occasion du précédent point d'étape, de la démarche spécifique qui concerne les collèges et lycées, en complément du déploiement de BTHD.

Toutefois il s'interroge sur la notion de « débit confortable » car elle n'est pas définie (le programme 308 mentionne 30 Mb/s) et sur le calendrier projeté car il est peu précis. Le CESER appelle donc de ses vœux une normalisation et/ou une précision des mesures employées.

Le CESER rappelle les remarques formulées dans son avis d'octobre 2016 sur le point d'étape : il est important, d'une part, qu'une égalité de traitement dans l'accès au numérique des collégiens et lycéens soit assurée sur tout le territoire (ce qui suppose que tous les établissements bénéficient du « débit confortable ») et, d'autre part, que la problématique de la « distribution » du haut débit à l'intérieur des établissements (état des réseaux, points d'accès wifi, etc.) soit prise en compte en même temps que celle du raccordement des établissements.

Le Conseil régional devient l'opérateur télécom pour les lycées (publics et privés) mais qu'en est-il des collèges ?

Enfin, le CESER émet le vœu que le numérique (réseaux, logiciels, usages, maintenance, etc.) pour l'enseignement (collèges, lycées, enseignement supérieur) soit concentré dans un seul programme budgétaire au lieu de cinq actuellement (programmes 103, 303, 305, 308 et 311).

Pour ce qui concerne le déploiement à destination des entreprises, le CESER souligne la volonté régionale de faire apparaître des offres en milieu de gamme permettant de rendre la fibre plus accessible. Ceci répond à un enjeu soulevé dans son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* » (janvier 2017). Il constate toutefois que l'expérimentation en la matière semble avoir rencontré un certain nombre de difficultés. Devant la faible appétence des entreprises, l'expérimentation semble avoir concerné pour une large part des acteurs publics. Le CESER regrette donc que ne soient pas explicitées les décisions prises suite à cette expérimentation, pour ce qui est des déploiements en avance de phase à destination des « sites stratégiques » ainsi que pour les conditions d'accès aux marchés pour les entreprises.

2.3. Sur les impacts économiques du programme BTHD et les formations professionnelles associées à BTHD

Le CESER est satisfait de constater que des chiffres de création d'emploi sont enfin annoncés et estime qu'un suivi de ces données, avec le type d'emplois associés, est indispensable.

Il est également mentionné la création d'une filière régionale de formation aux métiers des télécommunications. Le CESER apprécierait d'avoir plus de précisions sur cette filière ainsi que sur les modalités d'implication des grands acteurs du numérique présents en Bretagne dans cette filière.

Le CESER se félicite également de la vigilance annoncée quant à la qualité du travail ainsi que pour ce qui concerne les fraudes au travail détaché, qui fait écho à son avis sur le dernier point d'étape.

2.4. Sur le développement des usages

Le CESER constate que dans la mise en œuvre de BTHD, les usages restent appréhendés de manière quantitative (les débits nécessaires). Il rappelle donc son souhait que soit élaborée rapidement la stratégie régionale de transition numérique annoncée dans les orientations budgétaires pour 2016 et dont la réalisation est confirmée dans le budget primitif pour 2018.

Pour le CESER, cette stratégie devra permettre de développer les usages du numérique, mais aussi de réfléchir aux conséquences de ce développement (impacts des ondes sur la santé, etc.).

Le CESER souhaite en particulier que soient pris en compte les usages numériques des salarié-e-s, usages qui ne sont pas les mêmes pour les citoyen-ne-s dans leur vie non professionnelle ; le risque de fracture numérique est aussi là.

Plus généralement, dans une société où l'inclusion sociale et économique de toutes et tous ne peut se faire que si la population a accès au monde numérique et à ses mutations, il est essentiel que chaque personne puisse disposer de matériel informatique, en maîtriser l'usage, et avoir un accès de qualité et à très haut débit à internet. Réduire la fracture numérique sous tous ses aspects (technique, organisationnel, social, culturel, etc.) est notamment nécessaire pour lutter contre certaines formes de non recours aux droits et services : services sociaux et de santé, services culturels, service de l'emploi, etc. Mais il est tout aussi important de mobiliser les opportunités offertes par le numérique pour réduire certaines inégalités, par exemple la e-formation, la visioconférence, les logiciels adaptés, etc. Le CESER encourage donc le Conseil régional à accentuer son soutien aux actions d'inclusion sociale de toutes et tous dans l'espace numérique, à tous les âges de la vie et dans tous les territoires.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Se sont abstenus : 4

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO),

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ce point d'étape sur la mise en œuvre de « Bretagne Très Haut Débit », projet ambitieux malheureusement trop peu connu des Bretonnes et des Bretons, est fort opportun compte tenu des moyens engagés et de son impact attendu sur le développement économique de la Bretagne et l'équilibre de ses territoires.

Ce projet vise, à horizon 2030, le raccordement de toutes les entreprises, de toutes les administrations, de tous les ménages, à la fibre. A fin 2017, le taux de raccordement à la fibre était évalué à 17 %. Ce taux est attendu à 51 % en 2020 et 70 % en 2022. Nous notons également que 81 % des Bretons devraient être couverts par le Très Haut Débit en 2022.

Le coût du projet est évalué à 2 milliards d'euros, soit 100 km de ligne à grande vitesse. Le prix moyen de chaque prise pour la 1^{ère} phase d'équipement est évalué à 2 000 €, l'Union européenne contribuant à hauteur de 400 €, l'Etat, à hauteur de 310 €, la Région et les Départements, à hauteur de 445 euros et les EPCI, à hauteur de 444 €.

Il nous semble que ce projet conjugue habilement intervention privée et intervention publique, équipement des territoires ruraux et équipement des territoires urbains.

Ce document nous éclaire sur le degré de satisfaction qualitative d'entreprises déjà raccordées et il apparaît que celles-ci se révèlent très satisfaites, celles-ci soulignant « une plus grande efficacité », « une meilleure qualité de service », une « attractivité accrue ». Autre indice favorable, le taux d'abonnement sur les zones déjà couvertes est supérieur de 30 % aux attentes.

Et sur un plan plus quantitatif, il apparaît que les retombées économiques mesurées sur des territoires déjà équipés au Royaume – Uni se sont révélées très importantes, en l'espèce de 16 milliards d'euros pour un investissement d'1,85 milliard d'euros. Les gains identifiés ont concerné l'employabilité, la compétitivité, l'augmentation des revenus, le volume d'affaires en ligne mais aussi des économies liées aux démarches en ligne. Reste toutefois à savoir si ce retour sur investissement sera aussi important sur un territoire comme la Bretagne.

Après la mise en œuvre de la LGV en 2017 et la réduction attendue des temps de parcours entre Rennes – Brest et Rennes – Quimper, l'achèvement annoncé de la RN 164, la connexion de la Bretagne à la fibre et à son débit de plus de 100 méga bits par seconde, constitue une étape très importante dans la concrétisation, la finalisation, d'infrastructures décisives pour le développement économique, social et territorial de la Bretagne.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons que regretter que la construction de l'aéroport du Grand Ouest n'ait pas été décidée, car avec l'aéroport de Brest et d'autres aéroports bretons, ainsi que tous les équipements cités précédemment, la Bretagne aurait bénéficié dans quelques années d'atouts considérables pour compenser sa périphéricité et favoriser son développement économique, social et territorial.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Thierry LEMETAYER Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Ce point d'étape par l'ensemble de ses données nous permet d'avoir un état d'avancement du très haut débit en Bretagne.

La CFDT salue le volontarisme de la Région Bretagne sur ce sujet. La réduction de la fracture numérique est un enjeu primordial pour les années à venir ; il est important que l'ensemble des bretonnes et bretons puissent avoir accès au très haut débit dans les meilleurs délais. En effet, que ce soit pour les citoyens, les entreprises, les écoles et plus généralement l'ensemble des lieux de formation, les besoins se font de plus en plus pressants, les territoires non desservis ou mal desservis se retrouveront pénalisés notamment en termes d'attractivité.

Lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017 sur l'aménagement Numérique des Territoires, il avait été identifié 4 paliers :

- Excellent débit > 100Mb/s
- Très haut débit > 30Mb/s
- Bon haut débit >8Mb/s
- Faible débit <8 Mb/s.

L'objectif de cohésion numérique territoriale affiché par le gouvernement à cette occasion vise à apporter un débit >8 Mbit/s à tous les Français d'ici 2020. Selon le rapport, un tel objectif ne sera pas tenu en Bretagne, la cible étant de 87,8% de la population à 2020. Comme nous l'avons déjà dit, la CFDT souhaiterait que Megalis ne se focalise pas sur une seule solution technique mais étudie d'autres alternatives, qu'elles soient filaires ou hertziennes, ce qui permettraient d'accélérer la montée en débit.

Par ailleurs, la fracture numérique ne se mesure pas seulement par le débit. L'étude « Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités » avait identifié la nécessité de faire du soutien à la transformation numérique des entreprises. Il en va de même pour les citoyens, cela passera inévitablement par de la sensibilisation, de l'accompagnement, voire de la formation au plus près des bretonnes et bretons.

Concernant les établissements scolaires, la CFDT souligne l'importance d'une vision globale. C'est-à-dire qu'il est nécessaire de veiller à la fois à la qualité du raccordement à Internet, soit le THD, à la capacité suffisante des réseaux internes (Wifi/Ethernet) et à la bonne maintenance des matériels, notamment les ordinateurs. Il en va de la qualité des formations dispensées.

Enfin, si le haut débit crée de l'emploi sur notre territoire, ne serait-ce que pour déployer et maintenir les nouveaux réseaux, à condition bien évidemment que les entreprises de notre territoire soient parties prenantes ; l'impact du numérique ne saurait se résumer à ce seul champ. C'est bien l'ensemble des métiers et des entreprises qui sont concernés. Comme nous l'avons déjà indiqué, pour la CFDT, les partenaires sociaux au niveau régional et territorial doivent se mobiliser autour de cette évolution des emplois et le Contrat Plan Régional Développement Formation Orientation Professionnel (CPRDFOP) doit permettre d'anticiper la reconversion et la formation des salariés.

Pour la CFDT l'ampleur des défis posés par la transformation numérique doit amener les partenaires sociaux à en faire un sujet central du dialogue social dans la période à venir, en particulier au sein de la conférence

sociale régionale.

A l'instar de Bretagne Grande Vitesse, l'accès au haut débit sur tout le territoire breton est un facteur majeur d'attractivité et contribuera au développement de notre région.



Intervention de M. Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Comme la CGT le rappelle régulièrement la révolution numérique génère des transformations sociales majeures dont les conséquences sont mal appréhendées par beaucoup d'acteurs de la vie publique. D'ailleurs l'État brille dans ce dossier par sa capacité à multiplier les annonces politiques sur l'accélération du calendrier de déploiement du très haut débit tantôt pour arriver à une couverture en haut et très haut débit d'ici la fin de l'année 2020 alors que le gouvernement précédent avait annoncé la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022. Dans les faits l'État poursuit sa politique de baisse des dotations aux collectivités bretonnes tournant ainsi le dos au Pacte d'avenir pour la Bretagne qui réaffirme pourtant l'engagement financier de l'État pour le déploiement du très haut débit sur notre région !

L'actuel gouvernement a introduit la notion de « bon débit » (8 mégabits/s), qui se substituerait dans certains cas au très haut débit (30 mégabits/s) faisant peser le risque d'une inégalité d'accès à l'internet pour tous les territoires situés hors des métropoles. Cette situation est inacceptable à l'heure d'une numérisation de toutes les activités socio-économiques dans toutes leurs composantes et qui touche toutes les générations avec nombres d'enjeux d'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture.

Concernant ce plan BTHD, la CGT constate une nouvelle fois que la casse du service public de télécommunication constitue l'incapacité majeure à son déploiement dans de bonnes conditions. Comme la CGT l'a déjà affirmé, les opérateurs ont assis leur stratégie commerciale sur des offres aux mêmes prix pour tous mais avec des niveaux de débits et in fine de services bien différents en fonction des territoires. Ainsi les abonnés qui ne disposent pas du haut débit et ne l'auront peut être jamais payent autant que ceux qui en dispose.

Sans contraintes du législateur ou des collectivités impliquées dans ce plan BTHD, la CGT voit mal comment la tendance va s'inverser à la faveur des usagers, quels qu'ils soient et qui dans certains territoires désespèrent de la qualité du service qui leur est offerte par les opérateurs.

Comme le souligne très justement l'avis du CESER, la CGT s'interroge sur la réalité et la crédibilité des objectifs affichés avec 5 fois plus de prises à raccorder sur la période 2018-2020, soit 280 000, en lieu et place des 55 000 effectuées sur la période 2015-2017.

Comment atteindre un tel niveau de déploiement sans un engagement réel des opérateurs notamment en matière de recrutements et de formation ?

Ces attermoissements conjugués aux annonces gouvernementales posent en grand la question de la mise en œuvre d'une véritable filière de formation aux métiers des télécommunications que la libéralisation du secteur a totalement omise.

En effet, les chiffres de création d'emplois évoqués dans ce bordereau reposent utilement la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires.

Ce point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications ce qui permettrait :

- À la population, aux salariés du secteur, aux élus locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate ;
- D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres ;
- Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'utilisateur ;
- De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.

La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation comme le rappelle très justement l'avis du CESER.

Ainsi tout nouveau retard dans ce programme ne ferait qu'accroître les inégalités territoriales déjà nombreuses en Bretagne.

Aussi la CGT appelle au sens commun de tous les acteurs concernés pour accélérer la mise en œuvre de ce plan BTHD. La CGT votera favorablement l'avis du CESER.